



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

## **Relevé de décisions Conseil d'administration du 7 juillet 2021**

---

### **Présents :**

Luc BARBIER  
Olivier HUBERT  
Michel METAIS

Jérôme BIGNON  
Jean JALBERT  
Alain SALVI

Laurent GODÉ  
Geneviève MAGNON  
Frédérique TUFFNELL

### **Excusés :**

Stéphan ARNASSANT  
François PINET

Thierry LECOMTE

Cédric MARTEAU

### **Assistaient également :**

Bastien COÏC

Denis BERLEMONT

Ghislaine FERRERE

---

### Décisions prises lors du CA du 7 juillet 2021 :

- Validation du compte-rendu du CA du 24 mars 2021
- Nomination du Cabinet Bertaud (Monsieur Yves Bertaud comme commissaire aux comptes titulaire, et Madame Caroline Beaute comme commissaire aux comptes suppléante) comme commissaire aux comptes. Cette décision sera également entérinée lors de la prochaine assemblée générale.
- Choix du Crédit mutuel comme nouvelle banque de l'association : tarifs avantageux, agence physique à Rochefort, et partenariat avec HelloAsso, qui permet notamment de cotiser en ligne ou encore de créer des formulaires d'inscription en ligne (pour le séminaire par exemple). Il fait également office de « bon élève » dans le classement des engagements environnementaux et sociaux des banques.
- Report de la parution du film de 15 minutes afin de proposer une version plus cinématographique et moins pédagogique.
- Le 13<sup>ème</sup> séminaire des acteurs de sites Ramsar aura lieu les 20, 21 et 22 octobre à Valenciennes, à proximité du site Ramsar des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut.
- La prochaine COP (prévue en novembre 2021) est officiellement reportée du 21 au 29 novembre 2022, en Chine. Un nouveau comité permanent sera nécessaire en avril 2022, notamment pour examiner les projets de résolutions, les villes Ramsar et les prix Ramsar pour la conservation des zones humides.

## **Actualités ZH**

### Loi climat

Frédérique Tuffnell indique que la Loi climat et résilience est passée au Sénat et a vu plusieurs dispositions modifiées ou supprimées :

- l'article 19, qui fait la part belle aux milieux humides, a été supprimé par les sénateurs. Comme la commission mixte paritaire ne devrait pas être conclusive, Frédérique réintègrera cet article en deuxième lecture.
- Un amendement, sur un article qui faisait le lien entre eau et climat, a dénaturé le sens de celui-ci, en ajoutant la locution « en tenant compte des activités humaines ». Toute constatation d'un dommage environnemental serait donc mise en concurrence des activités humaines. Un amendement de suppression est en préparation.
- La demande d'orientation agroécologique des Plans d'Alimentaires territoriaux a été supprimée par le Sénat, alors qu'elle avait été co-construite avec le Ministère de l'agriculture.
- Concernant la continuité écologique des cours d'eau, l'article soutenu par la fédération des moulins, qui interdit la suppression d'ouvrages, ayant été voté à l'Assemblée Nationale et voté tel quel au Sénat, sa modification n'est plus possible. Une demande auprès des services compétents de l'Union Européenne pourrait être envoyée par Ramsar France, afin de voir si cette disposition n'est pas contraire au droit européen (Directive Cadre sur l'Eau), ce qui permettrait un contentieux et la remise en cause de cette disposition.

Par contre, le texte de Loi intègre la qualité de l'eau dans le code de l'environnement comme patrimoine commun de la nation ; au même titre que la qualité de l'air.

### Sites en cours de désignation

Deux sites sont en phase avancée de désignation :

- La Baie d'Audierne, qui a reçu un avis favorable du Muséum National d'Histoire Naturelle et du CNPN, et dont la candidature devrait être officialisée à la rentrée (septembre) ;
- Le Pinail, qui a été auditionné hier par le CNPN, sur la base de l'avis favorable du MNHN. La désignation devrait donc intervenir avant la fin de l'année.

### Circulaire

Ghislaine Ferrère indique que ce temps d'échange permettrait aussi de recueillir les besoins des sites, à la fois sur les éléments clés de la circulaire (à destination des DREAL, et qui cadre la démarche de désignation), et sur la vie de Ramsar au sens large (à destination des gestionnaires/acteurs de sites, via un « guide des bonnes pratiques »).

Olivier Hubert précise qu'il faut également « rattraper » les anciens sites qu'il faudrait redynamiser, et donc intégrer des éléments de mise à niveau pour ces cas précis.

Geneviève Magnon indique qu'il serait intéressant d'y associer les agences de l'eau, forts partenaires en local des actions menées (à travers notamment le financement de plans de gestion stratégiques milieux humides). Laurent Godé et Geneviève Magnon se proposent pour participer au groupe de travail sur cette circulaire.

### Congrès mondial de la nature et village des zones humides

Le congrès mondial de la Nature se tiendra à Marseille du 3 au 11 septembre 2021. À cette occasion, Ramsar France coordonnera un Village des zones humides, au sein de l'espaces Générations Nature de ce congrès.